

## Rapport de la Commission ad hoc

### Chargée d'examiner le

**Préavis n° 11/2024: Prolongation provisoire de la ligne TL 3** (municipal responsable du dossier : Nadège Longchamps)

La commission s'est constituée comme suit :

La présidente : Natacha Horton  
Le rapporteur : Yann Muller  
Les membres : Alexandre Cudré-Mauroux  
Rafael Fernandez  
Pietro De Gregorio  
Véronique Blanc  
Catheline Reymond Oppikofer

### Préambule

La commission remercie Madame Lourdes Matas Montejo, cheffe de service, accompagnée de la Municipale, Madame Longchamp, responsable du dicastère < Infrastructures, mobilité, sécurité >. Elles nous ont parfaitement expliqué l'objet du préavis et nous les en remercions.

### Objet

Le but du présent préavis est la prolongation de la ligne TL 3 sur la commune du Mont dans les quartiers Maillefer/Bugnon. Contrairement à l'intitulé du préavis, le prolongement de la ligne serait définitif, seuls les arrêts de bus seraient provisoires moins celui du terminus situé au chemin de Maillefer.

Ledit prolongement supprimera la ligne 23, cinq arrêts seront aménagés à la place des trois actuels. Des aménagements routiers seront nécessaires pour permettre le passage du bus, un arrêt de rabattement ainsi qu'un nouveau terminus pour la ligne.

La commission est d'avis que le prolongement de la ligne répond à un réel besoin dans un quartier de la commune très dense en population, permettra une cadence toutes les huit minutes et rapprochera ainsi la gare du sud de la commune. Le coût des aménagements paraît moindre par rapport aux bénéfices que cela rapportera à la commune.

## Conclusion

La commission, à l'unanimité de ses membres propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté et ainsi :

- D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux d'aménagement nécessaires pour la mise en service de la ligne t13 provisoire aux chemins de Maillefer, du Petit-Flon et de Rionzi;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 358'000.-TTC relatif aux travaux de réaménagement pour la mise en service de la ligne t13 provisoire.

Le Mont-sur-Lausanne, le *5 juin 2024*

	Prénom et nom	Signature
La présidente :	Natacha Horton	<i>N. Horton</i>
Le rapporteur :	Yann Muller	<i>Y Muller</i>